

*Article 31 du Règlement***DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

[Français]

LA FORESTERIE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la compagnie Donohue reconstruira au coût de 8,7 millions de dollars son usine de tronçonnage et d'écorçage de Comtois, en Abitibi, endommagée à la suite d'un incendie qui s'est produit en décembre dernier. Les travaux de l'usine débiteront dès avril prochain, pour se terminer à la fin du mois d'août. Elle sera l'une des plus modernes de l'Est du Canada. La reconstruction permettra de stabiliser 400 emplois en incluant les travailleurs de la forêt.

La Donohue désire que son usine soit prête pour la reprise économique anticipée pour le deuxième semestre. Voilà une excellente nouvelle pour les travailleurs forestiers de Comtois, Lebel-sur-Quévillon, Senneterre, de Barraute et de l'Abitibi. Monsieur le Président, je tiens à remercier personnellement les membres de la direction de la Donohue pour cette excellente décision.

* * *

[Traduction]

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, dans le budget des dépenses qu'il a présenté le 28 février dernier, le gouvernement a prévu, pour l'exercice en cours, des dépenses de 17,9 millions de dollars pour le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada. La Chambre a immédiatement renvoyé l'affaire au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale.

Selon nos règles, cette étude doit se faire dans un délai précis. Le comité doit déposer un rapport d'ici le 21 mars, sans quoi le Parlement ne se sera pas acquitté de sa tâche, qui consiste à examiner la façon dont les deniers publics sont dépensés.

Ce comité ne s'est pas réuni depuis septembre, soit depuis la démission de son président, et le gouvernement a maintes fois refusé de le convoquer. Il est grandement temps que les députés se penchent sur la question pour voir comment l'argent des contribuables est dépensé. Le gouvernement doit donc veiller à ce que le comité se réunisse dans les jours qui viennent.

Monsieur le Président, il reste dix jours avant l'échéance du délai. Pour ma part, je crois que la Commission Spicer peut apporter une contribution importante au débat actuel sur l'avenir du pays, à la condition que l'atmosphère s'améliore. Le Parlement doit agir. La Chambre doit examiner scrupuleusement le budget de la commission pour ne pas tromper la confiance qu'ont les Canadiens dans le Parlement. Il faut donner une chance à cette commission.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ce soir, on pourra encore marcher en toute quiétude dans les rues des collectivités rurales du Canada, mais quelle sera la situation après le 31 mars, si elles perdent leur service de police?

Déjà, l'année dernière, le gouvernement avait réduit de 19,4 millions de dollars le financement accordé à la GRC. Pour la division chargée d'offrir des services de police aux collectivités de la Colombie-Britannique, cela signifiait une baisse de fonds de 4,1 millions de dollars. Ces compressions budgétaires ont entraîné une diminution des services dans certains secteurs comme les détachements dans les collectivités rurales, la formation et la patrouille. Partout au Canada, les collectivités rurales, comme celles de la circonscription que je représente—Enderby, Falkland et Lumby—risquent de perdre leur service de police par suite de la rationalisation et de la réduction des services.

Le choix est clair pour les provinces et les municipalités: payer la note ou éliminer les détachements et laisser les collectivités sans service de police efficace.

Je prie instamment le solliciteur général de revoir ses mesures. Notre pays déjà éprouvé ne peut se permettre de perdre encore un autre symbole national. Nos petites collectivités ont droit à la protection dont elles ont bénéficié jusqu'à maintenant.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DU TRAVAIL SOCIAL

Mme Barbara Sparrow (Calgary—Sud-Ouest): Monsieur le Président, dorénavant tous les ans, l'Association canadienne des travailleurs sociaux célébrera du 11 au 16 mars la Semaine nationale du travail social.

Dans l'exercice de leur profession, les travailleurs sociaux se sont de tout temps engagés à améliorer le bien-être des membres de notre société, notamment celui des personnes qui ont des besoins particuliers. De nos jours, les travailleurs sociaux sont à l'emploi d'organismes d'aide aux familles, d'hôpitaux, de services à l'intention des